

MÉMO PS : L'INSTALLATION EN ZONE SUR-DOTÉE MK



LEGENDE :

Zone sur dotée

MK désigné successeur

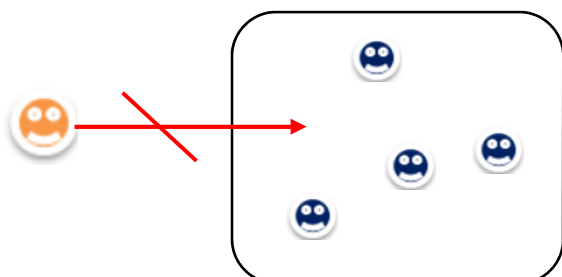
Place créée

MK en exercice conventionné dans la zone sur dotée

MK demandant l'exercice conventionné dans la zone sur dotée

Place déclarée disponible par la CGSS

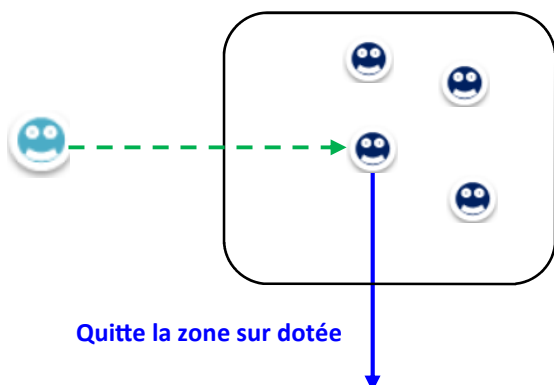
Principe de la régulation de l'installation dans une zone sur dotée



Pas de conventionnement possible

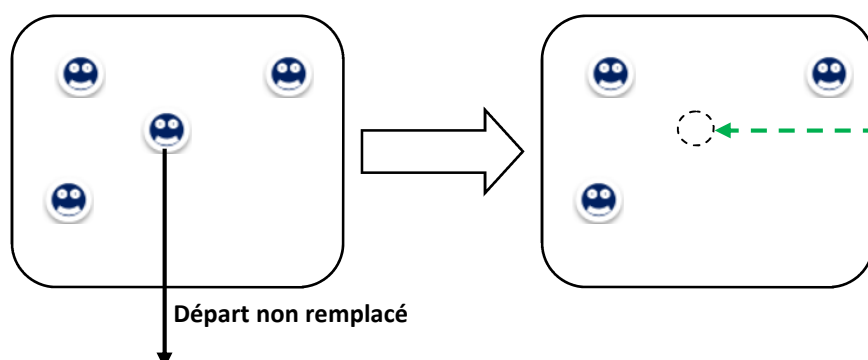
Condition pour s'installer dans une zone sur dotée : principe du 1 départ pour 1 arrivée

1. Succession / rachat :



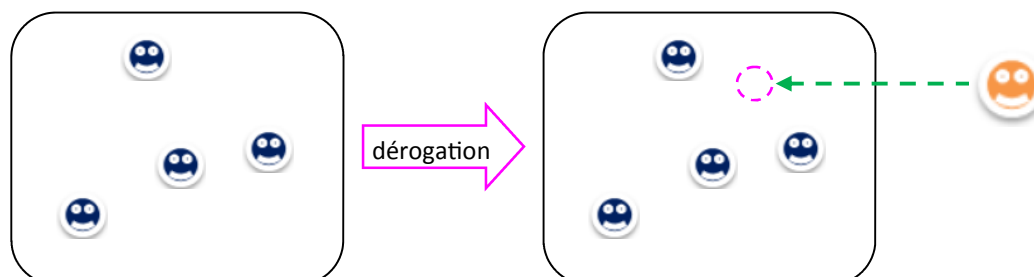
Conventionnement possible

2. Installation sur place déclarée disponible par la CGSS :



Départ non remplacé

3. Installation sur demande de dérogation :



Aucune place disponible

Création d'une place supplémentaire (neutralisation de la prochaine place disponible)

MÉMO PS : L'INSTALLATION EN ZONE SUR-DOTÉE MK

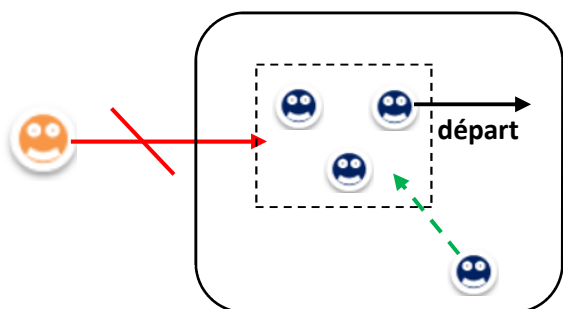


LEGENDE :

 Zone sur dotée	 MK désigné successeur	 Place temporairement réservée
 MK en exercice conventionné dans la zone sur dotée	 MK demandant l'exercice conventionné dans la zone sur dotée	 Place déclarée disponible par la CGSS
 Cabinet installé dans la zone		

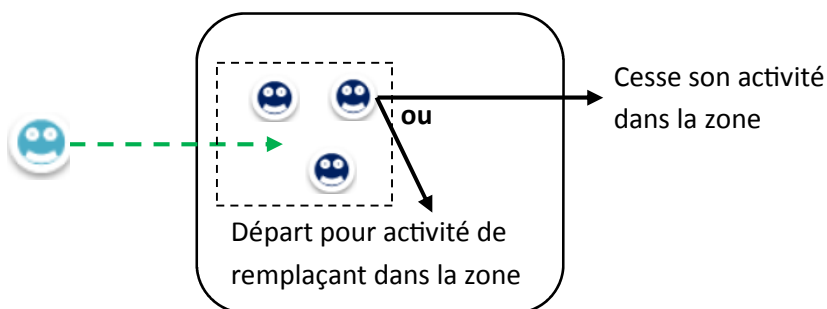
Différentes situations suite au départ d'un collègue

1. Le collègue poursuit son activité conventionnée dans la zone:



Pas de conventionnement possible pour un successeur au poste extérieur à la zone

2. Le collègue cesse son activité conventionnée dans la zone:



Conventionnement possible

3. Pas de successeur désigné au moment du départ

